



## délat de licenciement économique

Par **pseudo**, le **14/07/2010** à **18:49**

En CDI depuis 5 mois, mon patron m'a remis ma lettre pour l'entretien préalable le mardi 13 juillet au soir pour l'entretien pour un licenciement économique le lundi 19 juillet (sois mois de 5 jours ouvrables) et m'a mis directement en RTT sans me prévenir, est-ce que j'ai des recours possibles?

Par **Paul PERUISSET**, le **15/07/2010** à **08:07**

Bonjour,

Il y a effectivement un défaut de procédure dont vous pourrez obtenir réparation devant le Conseil de Prud'hommes (dommages-intérêts pouvant aller jusqu'à 1 mois de salaire.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET